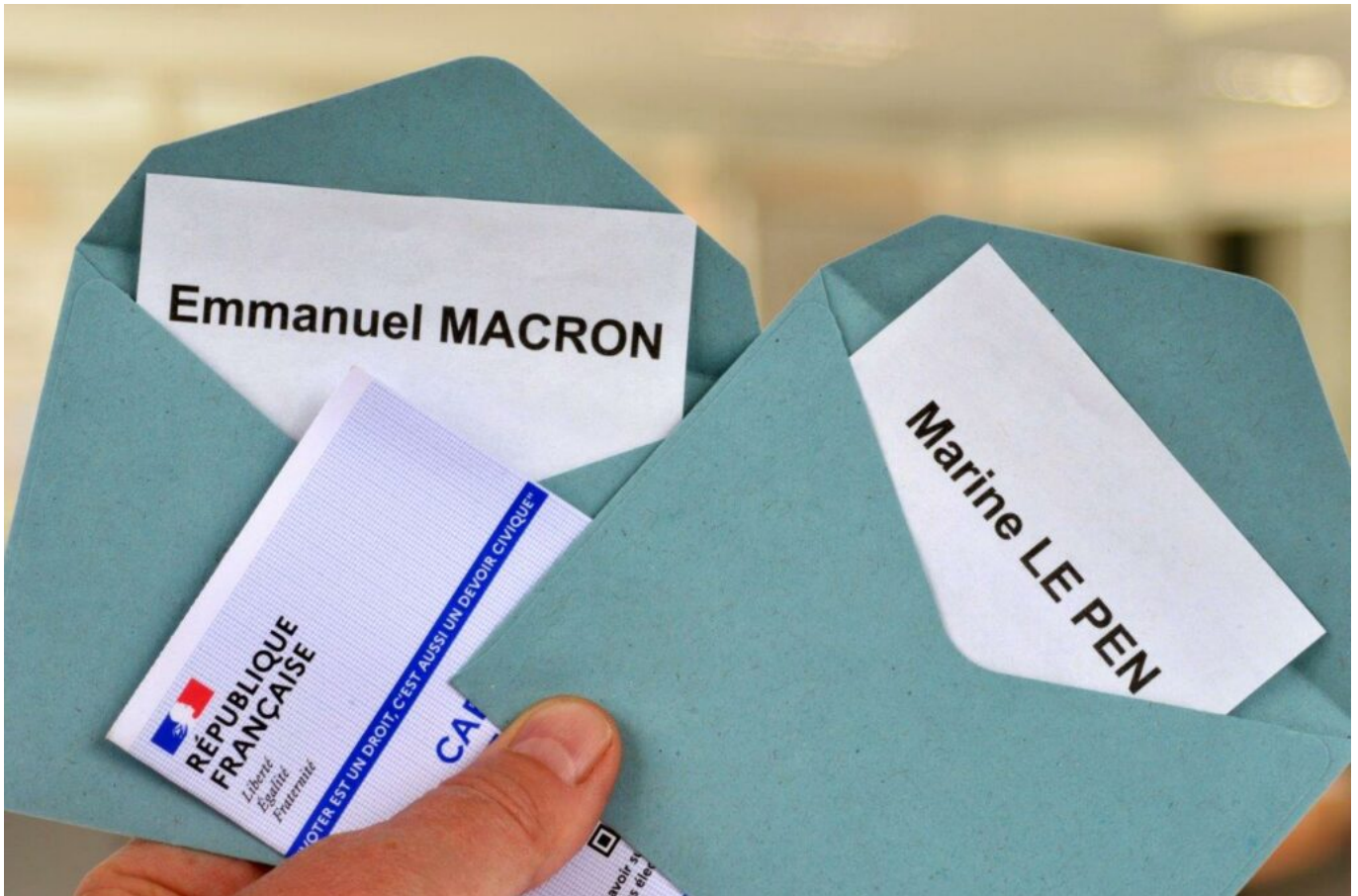


Ecrit par le 23 juillet 2024

Présidentielles : les parlementaires vauclusiens choisissent leur camp



Après Cécile Helle, maire socialiste d'Avignon, [qui a appelé à faire barrage à l'extrême droite](#), plusieurs parlementaires vauclusiens sont également montés au créneau à l'occasion du second tour de la présidentielle entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen afin de faire part de leurs consignes de vote.

Ainsi, dans un communiqué le sénateur Jean-Baptiste Blanc (LR-Les républicains) explique qu'il « entend l'exaspération des électeurs qui n'en peuvent plus qu'on leurs disent ce qu'ils ont à faire ». Pour autant, l'élu, aussi conseiller départemental de Vaucluse, rappelle que même s'il s'est opposé « aux projets de lois du gouvernement d'Emmanuel Macron » il reste « porté par ses valeurs et ses convictions ». Au final, Jean-Baptiste Blanc, qui assure « qu'il ne cessera jamais de combattre l'extrémisme », précise qu'il « ne votera jamais pour le Rassemblement national » sans pour autant

Ecrit par le 23 juillet 2024

préciser s'il allait voter pour le Président de la République sortant.

« Mon vote ne sera pas un blanc-seing pour Emmanuel Macron, ni un quitus et encore moins un ralliement, Conclut-il. Dès le 24 avril, je retrouverai ma liberté, mes idées et ma seule priorité : le Vaucluse. »

Alain Milon, l'autre sénateur LR vauclusien, n'hésite pas à afficher plus clairement sa position en suivant la consigne de vote de Valérie Pécresse et en appelant à voter pour le Président de la République.

Pour sa part, Julien Aubert, député LR de la 5^e circonscription de Vaucluse, annonce clairement qu'il ne votera pas Emmanuel Macron. Il ne devrait toutefois pas apporter son suffrage à la présidente du RN puisqu'il réfléchit plutôt à voter blanc. Tout comme Jean-Claude Bouchet, député LR de la 2^e circonscription.



Souad Zitouni, députée de la 1^{re} circonscription, a reçu la ministre chargée de la Ville, Nadia Hai avec laquelle elle s'est rendue dans les quartiers avignonnais de Saint-Chamand et de la Reine Jeanne pour échanger avec les habitants.

A l'inverse, bien que déçu par le score de sa candidate Anne Hidalgo, Lucien Stanzione, sénateur PS du Vaucluse, est sur la même longueur d'onde que la maire d'Avignon et appelle aussi à voter pour Emmanuel Macron.

Par ailleurs, les deux députés LREM (La République en marche) vauclusiens appellent forcément à voter pour leur candidat. Adrien Morenas, député de la 3^e circonscription, annonce déjà qu'il sera présent au

Écrit par le 23 juillet 2024

meeting d'Emmanuel Macron au Pharo à Marseille samedi prochain.

De son côté, Souad Zitouni, députée de la 1^{re} circonscription, a sorti le grand jeu en recevant la ministre chargée de la Ville, Nadia Hai avec laquelle elle s'est rendue dans les quartiers avignonnais de Saint-Chamand et de la Reine Jeanne pour échanger avec les habitants.

« Ce fût un moment chaleureux, où nous avons pu entendre les difficultés encore rencontrées par les habitants des quartiers ; mais aussi un moment de pédagogie où nous avons pu expliquer le rôle et l'ambition de l'État en matière de rénovation urbaine » explique l'élue qui appelle également « à la mobilisation générale pour Emmanuel Macron face à l'imposture de l'extrême droite, au repli et l'exclusion, contraires aux valeurs républicaines. »

Alain Milon : « il faut redonner du pouvoir aux maires »

Ecrit par le 23 juillet 2024



Avenir du Vaucluse, décentralisation, RSA, santé... Un moment avec Alain Milon, sénateur de Vaucluse et médecin de formation.

L'un des spécialistes santé au sein de la famille LR nous ouvrait les portes de sa permanence sorguaise. Alain Milon, 74 ans, témoigne d'une carrière politique pour le moins prolifique, au sein du Palais du Luxembourg, de la commission des affaires sociales, ou du conseil municipal de Sorgues. Questionné sur une potentielle lassitude en matière d'engagement, la volonté demeure intacte d'apporter sa pierre à l'édifice, de contribuer aux travaux parlementaires, notamment en matière de politique sociale.

L'agenda est pour le moins chargé. Un jour est dédié à la présentation du programme santé de [Valérie Péresse](#). Un autre prévoit une audition au Sénat sur l'adéquation du passe vaccinal à l'évolution de l'épidémie. Sans compter [une question](#) au gouvernement sur les Ehpad, sujet brûlant d'actualité. Le tout en observant ses obligations en tant que conseiller municipal de la commune de Sorgues, auprès de [Thierry Lagneau](#) qui l'a succédé en 2010 à la tête de la ville.

Ecrit par le 23 juillet 2024



A Oyonnax, Alain Milon aux côtés de Valérie Péresse et Philippe Juvin pour la présentation du programme santé. Crédit photo: Alain Milon

Après des mois de navettes parlementaires, la Commission mixte paritaire (CMP) est parvenue à un accord sur loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification). « Notre objectif était clair : renforcer l'efficacité de l'action publique sur le terrain local en évitant un tout nouveau « big bang » territorial, déclare le sénateur au nom du groupe LR. Un nombre significatif des apports sénatoriaux ont été rétablis dans le texte final : c'est donc un succès indéniable pour les collectivités ».

Parmi les avancées notables : permettre des délégations « ascendantes » de compétences, en ouvrant la voie aux intercommunalités « à la carte », ou encore en facilitant la restitution des compétences « voirie » et « tourisme » lorsque la situation locale s'y prête. Au chapitre logements sociaux et loi [SRU](#), un contrat de mixité sociale entre le maire et le préfet est privilégié afin de fixer des objectifs plus réalistes, à l'échelle d'un territoire.

« Nous faisons le choix de la confiance en l'intelligence territoriale [...] », souligne Alain Milon. Le regard animé, le parlementaire nous gratifie de quelques anecdotes des arcanes de la vie politique nationale. Il faut dire que le sénateur est tombé dans la marmite républicaine très tôt. Membre du parti RPR dans les années 1980, UMP puis LR pour lequel il préside le comité de soutien de Valérie Péresse en Vaucluse, Alain Milon est coutumier des aléas politiques. Le parlementaire fut maire de Sorgues pendant plus de vingt ans, vice-président du Conseil général de Vaucluse, conseiller régional et président de la Communauté de communes des Pays du Rhône et d'Ouvèze. Passionné par la génétique et la recherche, l'élu reste à ce jour président de la [Fédération hospitalière de France Paca](#).

Ecrit par le 23 juillet 2024

Gaudin, Le Pen, Tapie, Estrosi

[Jean-Claude Bouchet](#), député LR, déclarait vouloir « [passer le relais](#) ». L'ancien maire de Cavaillon ne se présentera pas aux prochaines législatives pour tenter de briguer un 4^e mandat. Pour le locataire du Palais du Luxembourg, aucune lassitude, pas même une once d'essoufflement. Alain Milon revient sur les écoles de Sorgues créées sous sa mandature, mais également sur « [l'un des plus beaux pôles culturels du département](#), faisant environ 100.000 passages par an. »

En tant que président de la Commission des affaires sociales au sein du Conseil général, Alain Milon se consacre pleinement à la politique sociale du Département. « Je pense notamment à l'aide sociale à l'enfance. Quand je suis arrivé, il n'y avait plus qu'un centre médico-social à Avignon. Nous avons créé un centre dans quasiment chaque canton », rappelle-t-il. L'élus mise alors sur la proximité : « on s'adresse à des gens qui ont des moyens limités, dans un [département pauvre](#). Les faire déplacer de Vaison à Avignon, c'est les empêcher de venir ».



Ecrit par le 23 juillet 2024

Intervention d'Alain Milon lors de la venue de Valérie Pécresse à Cavailon. Crédit photo: Alain Milon

Autre page marquante du livre : le rôle de conseiller régional sous la présidence de Jean-Claude Gaudin de 1986 à 1998. « C'est une époque que je cite souvent. Il y avait Jean-Marie Le Pen, Christian Estrosi, Bernard Tapie... Même si on ne partageait pas tous la même vision, il y avait des personnes intéressantes, c'était assez épique ! », se remémore le parlementaire.

Une fois élu sénateur en 2004, Alain Milon se dirige instinctivement vers la commission des affaires sociales dont il sera le président de 2014 à 2020. Il rapporte alors toutes les lois sur la bioéthique et les lois de santé de Marisol Touraine ou Roselyne Bachelot. L'élu est par ailleurs partisan de la procréation médicalement assistée et de la gestation pour autrui qu'il suggère de régulariser dès 2010.

« Je suis passionné par ça, mon évolution s'est faite dans des domaines différents à chaque fois, donc il ne peut pas y voir avoir de lassitude. La politique sociale du Département s'opère en fonction des compétences, à la Région il s'agissait de la politique de la Ville, au Sénat, la politique nationale. Même si le titre est le même, les fonctions diffèrent, les visions, les populations touchées ne sont pas les mêmes », explique celui qui a notamment siégé au sein du Haut conseil du financement de la protection sociale.

Un mot sur les législatives

Pour battre campagne aux prochaines législatives, le comité LR a jeté son dévolu sur la vice-présidente du Conseil départemental de Vaucluse : Elisabeth Amoros sur la 2e circonscription. « Elle est extrêmement dynamique, c'est un médecin, et en outre, elle s'occupe de politiques sociales », commente le sénateur. Sur la 3e circonscription, les candidats seront face au maire de Saint Didier, Gilles Véve. « C'est une circonscription essentiellement rurale. Il est vigneron, a été président de la fédération FDSEA, il reste à ce jour président de la cave des vignerons de Saint Didier. Il est connu du monde agricole, il connaît ses enjeux », juge Alain Milon.

Roger Rossin, maire de Cairanne, est candidat dans la 4e circonscription, « Dans cette circonscription, il faut des gens de caractère. Roger Rossin est le candidat qu'il faut pour bousculer les choses », déclare le parlementaire. Autres candidats, le député sortant Julien Aubert, et la conseillère régionale [Dominique Brogi](#) sur la 1e circonscription. Au sujet de la présidente LR de la région Île-de-France, il confiera : « je pense qu'une femme est beaucoup plus déterminée qu'un homme ».

Ecrit par le 23 juillet 2024



Alain Milon pose une question au gouvernement sur la mutuelle. Crédit photo: Alain Milon

L'avenir du Vaucluse ?

Au chapitre filière d'avenir pour le Vaucluse, Alain Milon s'approche de la pensée de Julien Aubert, pour qui le département a sa carte à jouer en matière d'industrie [pharmaceutique et cosmétique](#). « Je rejoins Julien, mais plutôt l'industrie de la recherche sur la génétique, des innovations en matière de santé, des médicaments innovants, anticancéreux par exemple. Faisons ce qui ne se fait pas ailleurs, une usine d'aspirine ou de paracétamol, ça ne sert à rien », tranche-t-il.

Écrit par le 23 juillet 2024

Adrien Morenas prône une [Silicon valley de l'agroécologie](#) en Vaucluse, lorsque Jean-Claude Bouchet mise sur le [carrefour logistique](#) « énorme » que représente le département. « Le territoire est certes agricole mais essentiellement viticole, souligne le sénateur. Il faut aider cette activité d'excellence si elle veut persister dans le monde. » Pour le parlementaire, le département doit s'appuyer sur ses atouts : paysages, douceur de la météo, patrimoine. « On sent bien que de plus en plus de touristes ont envie d'y rester. Il faut attirer les entreprises d'avenir, les startups innovantes, celles qui proposent des technicités uniques. Le tout en jouant sur le bon vivre en Vaucluse », suggère-t-il.



Réception des représentants des caves coopératives Bourgogne-Jura-Vaucluse (épisode de gel avril 2021 - Plan gel). Crédit photo: Alain Milon

Une banque d'innovation

Quid du manque de foncier ? « Il y a de quoi faire, là aussi, tout dépend de la liberté des maires. Les friches industrielles sur le Département, il y en a beaucoup. Des entreprises ferment et des locaux restent vides et se dégradent », explique le sénateur qui suggère à Valérie Péresse de créer une banque d'innovation au profit des entreprises innovantes. Celle-ci les dédouanerait de tout remboursement de

Ecrit par le 23 juillet 2024

prêt si l'investissement ne portait aucun fruit.

« En recherche fondamentale, la France est dans le top 5 mondial, en recherche appliquée nous sommes dans les 50, et en recherche dans la mise en place du concept industriel, nous sommes dans les derniers. Nous sommes un confetti dans le monde. Si nous avons la volonté d'aider l'ensemble des chercheurs sur le territoire national à exploiter leurs recherches, nous pourrions créer des dizaines de milliers d'emplois. Si l'on pouvait installer un [Genopole](#) (incubateur de projets d'excellence dédié aux biotechnologies, ndlr) en Vaucluse par exemple, je me plierai en quatre pour y contribuer », déclare Alain Milon.

Il poursuit : « Ce qui m'intéresse ? Faire en sorte que nos concitoyens aient une bonne qualité de vie, que l'on puisse soigner de mieux en mieux. » Le sénateur s'inspire volontiers de Marcel Cachin : « il faut payer selon ses moyens, et recevoir selon ses besoins en matière de santé. Si vous êtes malade, que vous soyez milliardaire ou sans-abri, on doit vous soigner de la même façon. »

« Il faut payer selon ses moyens et recevoir selon ses besoins. »

Bien qu'une avancée ait été observée en matière de décentralisation, le chemin qui reste à parcourir n'en demeure pas moins sinueux. « Il faut déconcentrer les services de l'Etat. Il faut redonner aux maires le pouvoir qu'ils n'ont plus dans leur PLU (Plan local d'urbanisme) ou dans leur police municipale. Nos concitoyens se mettent en colère vis-à-vis de leurs élus locaux qui n'ont plus de possibilités d'actions. J'avais à l'époque des possibilités que Thierry Lagneau n'a plus. Il n'y a plus de taxe d'habitation, plus de recette propre à la commune qui ne peut plus composer avec ses budgets. Les PLU sont encadrés par les SCOT (Schéma de cohérence territoriale), ils n'ont plus de possibilité de gérer leur territoire comme ils le souhaitent. Dans la décentralisation, il faut redonner du pouvoir aux mairies. Finalement les constituantes de 1793 étaient plus décentralisateurs que nous », conclue Alain Milon avec le sourire.

RSA conditionné à un niveau d'épargne

Cette disposition en cours de réflexion entend conditionner l'octroi du RSA par les départements à un certain niveau d'épargne, défini par chaque conseil départemental. Ces derniers seraient ainsi appelés à fixer un montant d'épargne maximal pour les personnes souhaitant recevoir cette aide. La gauche a accusé la droite de venir fragiliser la protection sociale sur le territoire, quand les élus macronistes ont évoqué une mesure inconstitutionnelle.

« Il y a des concitoyens dans certaines régions de France qui sont au RSA avec 40.000 euros de réserve bancaire sur des livrets d'épargne. Il n'est pas normal que des personnes sans aucune réserve travaillent tous les jours et se retrouvent à payer pour les autres. Il s'agit pour moi d'une mesure de justice sociale, sans aller évidemment jusqu'à la ruine des personnes », conclue Alain Milon.

Covid-19 : le sénateur Alain Milon votera le pass sanitaire

Il sait de quoi il parle, ce médecin généraliste élu maire de Sorgues en 1989, après 24 ans de mandature communiste de Fernand Marin. RPR, puis UMP et aujourd'hui LR, Alain Milon a occupé toutes les fonctions d'élu : conseiller général de Vaucluse (1985-2010), président de la Communauté de communes du Pays du Rhône et d'Ouvèze (1993-2015), sénateur depuis 2004, président de la commission des affaires sociales au Sénat (2014-2020) dont il est toujours membre et c'est à ce titre qu'il s'exprime avec l'expérience qui est la sienne.

Une 4^e vague pour la fin août ?

« Je suis tout à fait favorable au pass sanitaire. D'après Jean-François Delfraissy (président du conseil scientifique Covid-19) que nous avons auditionné au Sénat, nous allons avoir une 4^e vague d'ici fin-août. Raison de plus pour accélérer la vaccination. »

Et il ne mâche pas ses mots contre les anti-vax : « Ils mettent en avant leur liberté individuelle. Mais en fait, refuser le vaccin, c'est avoir un permis de tuer. Quant au personnel soignant qui refuse de se faire vacciner, qu'on le mette à pied, sans indemnités. »

« Refuser le vaccin, c'est avoir un permis de tuer. »

Alain Milon insiste sur la qualité du système de soins en France : « On est le seul pays à vacciner gratuitement, à proposer des tests gratuits. Mais on n'aurait pas dû ouvrir les vannes de la gratuité, on aurait dû demander aux patients leur Carte Vitale, la sécurité sociale et les mutuelles auraient remboursé et on aurait gagné 10 milliards. Le financement des retraites a creusé un déficit de 30 milliards d'euros en 2021 et on se retrouve avec un coût de 5 milliards d'euros pour la vaccination et 4,5 milliards pour les tests. En tout, les aides sociales ont explosé à hauteur de 160 milliards d'euros, le fameux 'quoi qu'il en coûte' qu'il faudra bien rembourser un jour. »

Aider les pays les plus pauvres pour éviter l'émergence de nouveau variant

Depuis 17 ans, le docteur Milon a proposé nombre de projets de loi au Sénat (port du casque à vélo, bulletin de vote en braille pour les mal-voyants, encadrement du service public de la poste, bio-éthique). Il a été un farouche partisan du mariage homosexuel, de la PMA (Procréation médicale assistée), de la GPA (Gestion pour autrui), ce qui est plutôt rare chez les élus de droite, il avait aussi lancé une

Ecrit par le 23 juillet 2024

évaluation des mesures de confinement en 2020.

Même si la vaccination progresse en France, avec 50 millions de personnes qui auront reçu les deux doses d'ici fin-août selon le 1er ministre, Alain Milon prévient : « Nous ne sommes à l'abri d'aucun variant tant que 90% de la population mondiale n'est pas vaccinée et on doit aider les pays pauvres qui n'ont pas les moyens de commander des millions de doses ». Analyse que partage le docteur Delfraissy : « Avant la fin de cette année, 40% des pays du monde les plus riches seront vaccinés, pas les autres qui devront attendre 2023 voire 2024. En attendant, est-ce qu'on va rester bloqués chez nous, claquemurés ? »

Mettre fin à l'incohérence de la pression du logement social sur les communes



Ecrit par le 23 juillet 2024

Dans le cadre du projet de loi 4D (Déconcentration, décentralisation, différenciation, décomplexification) qui doit être examiné par le Sénat en juillet prochain, Alain Milon, sénateur de Vaucluse, et Pierre Gonzalvez, maire de l'Isle-sur-la-Sorgue et co-président de l'AMV (Association des maires de Vaucluse) proposent de se pencher sur les obligations en matière de logement social pour les communes. Objectif ? Mettre de l'ordre dans une réglementation souvent inatteignable notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

« Aujourd'hui, si une commune comme Pertuis appliquait à la lettre les obligations en matière de réalisation de logement social la commune atteindrait ses objectifs en 2250 et compterait alors plus de 200 000 habitants », explique Alain Milon, sénateur LR (Les Républicains) de Vaucluse. C'est pour mettre fin à ce type d'incohérences que le parlementaire, accompagné de Pierre Gonzalvez, maire de l'Isle-sur-la-Sorgue, présente une proposition de loi « portant diverses mesures d'adaptation des obligations pesant sur les communes en matière de logement social » dans le cadre de la prochaine [loi 4D](#) qui passera ce mois-ci à l'Assemblée nationale avant d'être débattue par les sénateurs à partir de juillet.

En effet, afin de rattraper le manque de logements sociaux, l'Etat a mis en place une série de dispositifs permettant de pénaliser financièrement les communes n'atteignant pas les seuils fixés par la loi. Ces pénalités peuvent même être multipliées par 5 selon le niveau de 'bonne volonté' des communes. Ultime sanction, la commune peut perdre la maîtrise en matière d'urbanisme (instruction des permis de construire, droit de préemption, attribution des logements sociaux...) au profit des services de l'Etat. En Vaucluse, 25 communes sont concernées par cette réglementation (voir fin de l'article), [dont certaines ont été pointées du doigt récemment par la Fondation Abbé-Pierre](#).

Malgré la succession des lois, il manque toujours 600 000 logements sociaux en France

« [Loi SRU](#), [loi Alur](#), [loi Duflot](#), [loi Elan](#)... Les textes se sont succédés et pourtant il manque plus de 600 000 logements sociaux en France, poursuit Alain Milon qui rappelle que [l'article 55 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au renouvellement urbains](#) impose à certaines communes de disposer d'un nombre minimum de logements sociaux. Si le rôle d'accélérateur de la production de logement social de cet article est indéniable et si aujourd'hui aucun des acteurs parties prenantes du logement social ne remet en cause ce dispositif, dans les faits, de nombreux élus locaux, pourtant volontaires, sont confrontés à la difficulté de se conformer aux dispositions de l'article 55 de la loi. Les mêmes écueils sont unanimement rapportés : rareté ou cherté du foncier ne permettant pas de produire un effort accru de construction de nouveaux logements sociaux donnant le sentiment d'objectifs triennaux inatteignables... De même, les communes attractives voient leur parc de logements privés augmenter entraînant de facto une obligation supplémentaire de réalisation de logements sociaux. Ainsi, le rattrapage devient impossible à atteindre voire même, au contraire, l'écart se creuse. Et au final, force est de constater que les objectifs fixés par la loi aux communes concernées ne pourront être atteints à l'échéance 2025. »

« Faire en sorte que les maires puissent travailler dans la sérénité. »

Ecrit par le 23 juillet 2024

« Notre but est de faire en sorte que les maires puissent travailler dans la sérénité, précise Pierre Gonzalvez. C'est une question primordiale pour nos collectivités car on fixe des objectifs inatteignables et les maires le savent. »

Pour celui qui est également co-président de l'AMV (Association des maires de Vaucluse), ce déficit ne résulte donc pas d'une mauvaise volonté des communes concernées qui se voient pourtant lourdement pénalisées et sanctionnées. En effet, les sanctions prononcées par les préfets à l'encontre des communes carencées ont été alourdies successivement par les différentes lois sans pour autant que ces prélèvements produisent l'effet escompté sur le manque de logement sociaux.

« Pire, le dispositif impacte lourdement les capacités d'investissement des communes concernées », regrettent les deux élus.

Ainsi, chaque année, les services de l'Etat procèdent à un inventaire pour dénombrer le nombre de logements sociaux existants sur la commune et actualisent le taux de logements. Les communes dites 'déficitaires' doivent alors verser un prélèvement sur leurs recettes ; prélèvement qui s'apparente aussi bien à une sanction qu'à une incitation à rattraper leur retard dans la mesure où certaines dépenses consacrées au logement social peuvent en être déduites.

Double peine pour la commune

« Si le dispositif des dépenses déductibles encourage l'accompagnement financier des communes à la création de logements sociaux, il oblige les collectivités à réaliser des 'avances de trésorerie', avant de bénéficier d'un retour sur investissement, constatent les élus vauclusiens. Or, nombreuses sont les communes ne disposant pas d'une situation financière leur permettant de supporter cet effort financier. Et l'effort est d'autant plus soutenu que cette avance de trésorerie doit être supportée pendant 2 ans. »

« Par ailleurs, pour bénéficier du système vertueux des dépenses déductibles et assécher entièrement le prélèvement SRU, une commune doit pouvoir engager, au moins deux années consécutives, à la fois le paiement de la pénalité et celui d'une dépense déductible du même montant. En d'autres termes, déboursier deux fois le montant de sa pénalité. »

Enfin, le système des dépenses déductibles a ceci de pervers qu'il est supporté par le budget communal à deux reprises : une première fois en section d'investissement pour engager la dépense déductible (par exemple, le coût des travaux engagés pour la viabilisation d'un terrain) et dans une moindre proportion, en section de fonctionnement au titre de l'amortissement de la dépense. »

Des sanctions multipliées par 5

En effet, afin de rattraper le manque de logements sociaux, l'Etat a mis en place une série de dispositifs permettant de pénaliser financièrement les communes n'atteignant pas les seuils fixés par la loi. Ces pénalités peuvent même être multipliées par 5 selon le niveau de 'bonne volonté' des communes.

Ces pénalités sont versées à l'EPF (Etablissement public foncier) ou l'EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) de la commune déficitaire avec pour but d'être utilisé pour soutenir la création de logements sociaux. Cependant, ces prélèvements ne bénéficient pas nécessairement au territoire qui s'en est acquitté. « En d'autres termes, l'effort financier supporté par la commune qui s'acquitte de son prélèvement SRU pâtit d'une forme de déperdition, en étant dilué sur un territoire plus vaste ou utilisé de manière restrictive », explique le sénateur Alain Milon.

Ultime sanction, la commune peut perdre la maîtrise en matière d'urbanisme (instruction des permis de construire, droit de préemption, attribution des logements sociaux...) au profit des services de l'Etat via

Écrit par le 23 juillet 2024

le préfet du département.

« Si vous voulez être le bon élève, vous pouvez massacrer votre territoire »

« Si vous voulez être le bon élève, vous pouvez massacrer votre territoire », constate Pierre Gonzalvez dont la commune affiche un taux de logements sociaux de 13%. « Pour atteindre les objectifs, il faudrait construire 540 logements d'ici 2022, mais en raison du coût du foncier à l'Isle-sur-la-Sorgue nous ne pourrions pas en faire plus de 150. Il ne s'agit pourtant pas de sacrifier la qualité à la quantité car, à termes, cela crée les mêmes problèmes que les zones difficiles. Il faut faire en sorte que le logement social soit accepté et pour cela il faut veiller à proposer des programmes de qualité. »

Un vecteur d'aménagement du territoire et plus une contrainte

« Dans ce contexte, il apparaît impératif d'adapter les dispositions législatives relatives au dispositif issu de l'article 55 de la loi SRU, insistent les 2 élus. Afin de valoriser les politiques publiques en la matière, il convient d'adopter diverses dispositions permettant de satisfaire aux objectifs fixés en matière de logement social et d'intégrer ce volet comme vecteur d'aménagement d'un territoire. Valoriser l'approche qualitative, et non uniquement quantitative, est une condition sine qua non. Ce changement de paradigme est indispensable pour que le logement social ne soit plus perçu uniquement comme une contrainte susceptible de sanction mais devienne un outil d'intégration urbaine et de cohésion sociale. Cette évolution nécessite de repenser l'approche en flux de production et non plus en stock de logements. »

Leur proposition de loi* vise ainsi à ne plus calculer le pourcentage de logements sociaux à créer sur le stock de résidences principales mais sur le flux de logements sociaux produit annuellement. L'initiative a aussi pour but d'élargir le périmètre des dépenses déductibles pour permettre aux communes productrices de logements sociaux de se voir justement compenser des efforts financiers supportés et de rendre plus transparent l'évaluation des services de l'Etat dans l'appréciation du pourcentage appliqué en cas de carence et de valoriser le critère qualitatif comme critère de pondération.

Ecrit par le 23 juillet 2024



Le programme Moulin des toiles de Grand Delta Habitat à Entraigues-sur-la-Sorgue en 2009 (archives).

Les communes de Vaucluse pénalisées et carencées

Au total, 25 communes sont concernées en Vaucluse par [l'article 55 de la loi SRU](#). Ce texte s'applique aux communes de plus de 3 500 habitants afin elles disposent d'un parc de 25% de logements sociaux (le seuil été fixé à 20% jusqu'en 2014) d'ici 2025.

8 communes sont carencées, c'est-à-dire qu'elles payent des pénalités pour ne pas avoir atteints les seuils du nombre de logements sociaux. Ces communes perdent également la maîtrise en matière d'urbanisme au profit des services de l'Etat.

- Cheval-Blanc
- Courthézon
- L'Isle-sur-la-Sorgue
- Mazan
- Pernes-les-Fontaines
- Pertuis

Ecrit par le 23 juillet 2024

- Saint-Saturnin-lès-Avignon
- A cela s'ajoute les communes gardoises du Grand Avignon de Villeneuve-lès-Avignon, Les Angles, Rochefort-du-Gard et Pujaut.

13 communes sont uniquement pénalisées mais non-carencées (à noter que Caumont-sur-Durance et Robion sont sorties de la carence en 2021 pour rejoindre ce groupe).

- Aubignan
- Carpentras
- Caumont-sur-Durance
- Cavaillon
- Entraigues-sur-la-Sorgue
- Lauris
- Monteux
- Morières-lès-Avignon
- Orange
- Le Pontet
- Robion
- Sorgues
- Vedène

3 communes sont exemptées en raison de leur inconstructibilité ou leur plan d'exposition au bruit.

- Bédarrides
- Sarrians
- Jonquières

1 commune dépasse le seuil des 25% et n'est donc pas pénalisée.

- Avignon où le taux de logement sociaux s'élève à 32%.

Ecrit par le 23 juillet 2024



Les Dentelles de Mistral habitat (aujourd'hui devenu Vallis habitat) à Bédarrides en 2016 (archives).

***Proposition de Loi**

Article 1 :

L'article L302-5 I est ainsi modifié

Le pourcentage de logements sociaux à créer n'est plus calculé sur le stock de résidences principales mais sur le flux de logements sociaux produit annuellement.

Article 2 :

L'article L 302-5 III est ainsi modifié :

- Après l'alinéa 2 est rajouté « ou soumises aux restrictions liées à la loi littoral ».
- Au 3^{ème} alinéa du 6° : remplacer dix ans par vingt ans
- Après le 3^{ème} alinéa 6° sont ajoutés :

Ecrit par le 23 juillet 2024

- les logements intermédiaires.
- Les logements étudiants individuels
- Les emplacements des aires permanentes des gens du voyage et les terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage
- Les places d'hébergement d'urgence
- Les copropriétés dégradées avec engagement dans le cadre d'un cahier des charges
- Le 6^{ème} alinéa du 6 : « et pendant les cinq années suivant la levée d'option » est supprimé.

Article 3 :

Après le 11^{ème} alinéa de l'article L 302-7 est ajouté :

- Les communes volontaires qui sont déficitaires peuvent créer un budget annexe, érigé sous forme de service public administratif, et destiné à recevoir les pénalités SRU.

Ce budget annexe a vocation à recevoir les pénalités SRU qui sont habituellement versées à l'établissement public foncier local ou à l'EPCI. Placé auprès du budget général de la commune, il a un objet unique : favoriser la production de logements sociaux.

Alimenté en recettes par les versements annuels des pénalités SRU, ses dépenses sont consacrées exclusivement au soutien d'opérations immobilières intégrant la création de logements sociaux : acquisition de foncier bâti ou non bâti, subvention versée à l'aménageur ou au bailleur social, coût des travaux engagés pour la rénovation d'un bâtiment, la viabilisation des terrains...

Ce dispositif de « consignation » des pénalités SRU, consolidées en recette par les versements successifs, permet aux communes de bénéficier d'une réserve financière immédiatement disponible. Les crédits disponibles sur le budget annexe pouvant être mobilisables sans délai.

En outre, le stock de recettes générées par les pénalités annuelles profite directement au territoire déficitaire en logements sociaux.

Considérant que les dépenses engagées à travers ce fonds proviendront des pénalités SRU, elles ne pourront être déductibles. Cependant, la commune pourra effectuer un versement complémentaire du budget général vers le budget annexe, en sus de la pénalité SRU. Ce versement complémentaire ferait l'objet d'une dépense déductible.

Ce budget annexe sera assorti d'une comptabilité particulière, à l'instar de celle existante pour les budgets annexes des lotissements. A ce titre, la pénalité SRU ne serait pas intégrée dans le patrimoine immobilisé de la collectivité puisqu'elle aurait vocation à être utilisée le plus rapidement possible. Dès lors, les opérations comptables correspondantes seraient retracées dans des comptes de stocks (classe 3) et non dans les comptes d'immobilisations (classe 2).

Pour assurer la transparence de l'utilisation des fonds, le dispositif serait assorti de plusieurs modes de contrôle :

Ecrit par le 23 juillet 2024

- un débat annuel sur l'utilisation de ces fonds ait lieu chaque année au sein du conseil municipal, au stade du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ;
- un rapport annuel sur l'utilisation des fonds soit adressé au représentant de l'Etat, en même temps que l'envoi annuel de l'état déclaratif des dépenses et moins-values déductibles,
- l'examen de l'utilisation des fonds par la commission départementale chargée du contrôle du respect des obligations de réalisations de logements sociaux à l'occasion du bilan triennal d'application de la loi, en présence notamment du Maire de la commune (ou du Président de l'EPCI compétent en matière d'habitat si la commune est membre d'un tel établissement) et des bailleurs sociaux.

Article 4 :

Après l'alinéa 5 de l'article 302-7 est ajouté :

Peuvent être intégrés dans les dépenses déductibles :

- Le montant des pertes de recettes fiscales : taxe d'aménagement et taxe foncière
- Le coût de l'ingénierie consacré à la mise en œuvre d'outil d'amélioration de l'habitat : les frais d'étude ou d'ingénierie engagés par les communes pour favoriser la mise en œuvre de ces outils sont intégrés dans le périmètre des dépenses déductibles.
- Le coût des travaux d'aménagement générés par la création de nouvelles opérations de logements sociaux : création ou élargissement de voie, aménagement et sécurisation des espaces publics, reprise en enrobé des voiries...

Article 5 :

A l'article L302-9-1 IV alinéa 2 est inséré

Pour l'application d'un pourcentage majoré, le critère qualitatif doit être retenu comme critère de pondération de prise en considération des efforts fournis par les communes, au regard notamment du nombre de logements sociaux produits.

Ce critère qualitatif peut être pris en considération

- A l'échelle de la réalisation elle-même sur le niveau de prestations.
- Par une approche territorialisée des réalisations afin d'éviter les concentrations et de reproduire les problématiques de quartiers prioritaires.
- La liste intégrale des critères et le pourcentage affecté à chacun permettant aux services de l'Etat de statuer sur le taux de majoration retenu doivent être communiqués à la Commune dans le cadre d'une grille d'évaluation clairement définie.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Sénatoriales en Vaucluse : les grands électeurs votent Blanc

Alors que [les grands électeurs vauclusiens viennent de désigner les 3 sénateurs de Vaucluse](#), retour sur cette élection où les partis traditionnels restent les grands vainqueurs.

Sur les 1251 suffrages exprimés, 411 sont allés à Jean-Baptiste Blanc (LR), 356 à Alain Milon (LR réélu) et 284 à Lucien Stanzione (PS-Union de la gauche et des écologistes). Les deux autres candidates, Bénédicte Auzanot (Rassemblement national) et Marie-Claude Bompard (Ligue du Sud) n'ont recueilli respectivement que 157 et 43 voix.

Grand gagnant de ces sénatoriales, donc, l'avocat Jean-Baptiste Blanc, 48 ans, adjoint au maire de Cavailon, secrétaire LR du département et 1^{er} vice-président du Conseil Départemental en charge des finances. Sa priorité au Palais du Luxembourg : « Aider les communes et les élus de Vaucluse, être présent sur le territoire ».

Autre élu : Lucien Stanzione, 1^{er} secrétaire du Parti Socialiste 84, ancien maire d'Althen-les-Paluds qui a réussi à réunir toutes les forces de gauche (PC, PRG) et les écologistes. Il veut « Faire un mandat concret, proche du terrain, des préoccupations des gens et organiser une à deux fois par an un séminaire local pour que remontent les doléances de la base ».

De retour au Sénat pour 6 ans, Alain Milon, maire RPR de Sorgues de 1989 à 2010, conseiller général de 1985 à 2005 et sénateur LR depuis 2004, où il a présidé pendant deux mandats la Commission des affaires sociales. Ses priorités : « La santé, la dépendance et le financement du grand âge ainsi que les retraites ». Il salue au passage le renforcement de la présence d'élus LR au Sénat et la percée des écologistes et souligne que « La Haute assemblée est celle qui a la meilleure représentation nationale des différentes sensibilités. »

«L'ancien monde a encore de beaux restes.»

En revanche, 'En Marche' reste en rade...Le parti présidentiel avait choisi comme candidate Laurence Chabaud, maire de Saumane et directrice du Service environnement dans la Communauté d'agglomération Luberon - monts de Vaucluse, une fonction jugée incompatible par le Tribunal Administratif de Nîmes qui a invalidé sa candidature. Elle a donc jeté l'éponge avec Claude Haut, 2^e sur sa liste, ancien maire socialiste de Vaison-la-Romaine depuis les inondations de 1992, président du Conseil Général (2001-2015), sénateur depuis 1995, qui avait pris le train 'En Marche' en 2017 dans la foulée de l'élection d'Emmanuel Macron.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Gauche et droite, piliers de 'l'ancien monde', restent donc prééminentes dans le Vaucluse qui envoie au Sénat deux Républicains et un Socialiste. Emmanuel Macron qui n'était arrivé que 3^e au 1^{er} tour de la dernière présidentielle (20,75% des voix) derrière Jean-Luc Mélenchon (28,35%) et Marine Le Pen (21,15%) ne s'est toujours constitué un socle solide dans le département où pour les dernières municipales de 2020, les élus de la REM ont totalisé 0,93% des inscrits au 1^{er} tour. Et certains observateurs de la vie politique vauclusienne s'interrogent sur l'absence de la REM aux Sénatoriales : « Soit c'est une boulette de débutants... Soit, ils l'ont fait exprès pour ne pas prendre une déculottée. »

Sénatoriales : deux nouveaux, Jean-Baptiste Blanc (LR), Lucien Stanzione (PS) et un nouveau mandat pour Alain Milon



Pas de bouleversement en Vaucluse à l'occasion des élections sénatoriales qui viennent de se tenir aujourd'hui. Les 1 303 grands électeurs du département envoient deux sénateurs LR et un sénateur socialiste siéger pour 6 ans au palais du Luxembourg.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Pas moins de 2h et quart ont été nécessaires pour dépouiller le scrutin à la Préfecture... Vainqueur, Jean-Baptiste Blanc, conseiller départemental en charge des finances qui a été élu (411 voix, soit 32,86 %). Il succède, à 48 ans, à l'inoxydable Alain Dufaut, sénateur depuis 1987 qui ne se représentait pas. Autre entrée au Sénat, celle de Lucien Stanzione (284 voix, 22,7%), longtemps maire d'Althen-les-Paluds, actuellement président de la Fédération Socialiste de Vaucluse. Quant à Alain Milon, il rempile pour 6 ans (356 voix, 28,46 %). L'ancien maire de Sorgues, médecin de formation, est notamment président de la commission spéciale sur le projet de loi relatif à la bioéthique ainsi que de la commission d'enquête pour l'évaluation des politiques publiques face aux grandes pandémies à la lumière de la crise sanitaire de la covid-19 et de sa gestion.

Aucune femme de Vaucluse n'a été élue à la Haute Assemblée, puisque la Rassemblement national (RN) Bénédicte Auzanot n'a recueilli que 157 suffrages (12,55 %) et Marie-Claude Bompard (Ligue du Sud), 43 (3,44 %).

[Voir les résultats du Vaucluse en détails sur le site du ministère de l'intérieur.](#)

Le sénateur vaclusien Alain Milon va enquêter sur la crise sanitaire du covid-19

Le sénateur vaclusien Les Républicains Alain Milon vient d'être désigné président de la commission d'enquête sur la crise sanitaire de la covid-19 que vient d'initier le Sénat. Objectif de cette enquête qui devrait durer 6 mois ? Evaluer les politiques publiques face aux grandes pandémies à la lumière de la crise sanitaire de la covid-19 et de sa gestion.

« Les images d'hôpitaux débordés, de soignants désemparés et dépourvus d'équipements de protection, d'Ehpad semblant livrés à eux-mêmes ont surpris et choqué alors que le système de santé fait partie de l'identité même de notre pays et de son pacte social », expliquait le sénateur vaclusien, également président de la Commission spéciale sur le projet de loi relatif à la bioéthique, lors de la demande, il y a quelques jours, de Gérard Larcher, président du Sénat, de la création d'une commission d'enquête afin d'examiner la gestion de l'épidémie par l'exécutif.

« Nous ne sommes pas là pour juger mais pour proposer », précise cependant Alain Milon. « Avec une

Ecrit par le 23 juillet 2024

feuille de route en sept points, poursuit-il, il s'agit de comprendre pour agir et pour mieux affronter la crise sanitaire qui viendra. Car si cette crise n'est pas terminée, d'autres ne manqueront pas d'advenir dans un monde où les échanges sont nombreux et rapides et les réservoirs viraux de grande ampleur. Il s'agit donc, non pas de préparer la guerre, terme inapproprié face à un virus, mais bien de nous mettre en ordre de marche pour favoriser la résilience du pays. La doctrine ne doit pas être dictée par les capacités disponibles. »

« Essentiel de comprendre les causes de cette impréparation. »

Constatant que la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19 a « montré que notre pays n'était pas suffisamment préparé et que la remise en cause au fil des années des politiques d'anticipation nous avait laissés démunis », le président du Sénat, a estimé « essentiel de comprendre les causes de cette impréparation afin d'en tirer les leçons pour l'avenir » et a déposé au Sénat une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête ayant pour mission d'évaluer l'état de préparation de la France à la veille du déclenchement de l'épidémie, la gestion de la crise sanitaire par les responsables politiques et administratifs depuis son déclenchement en janvier 2020 ainsi que les choix effectués par la France, à la lumière des enseignements que nous pouvons tirer des expériences des pays européens et asiatiques.

Alain Milon est le seul sénateur de Provence-Alpes-Côte d'Azur à figurer dans cette commission d'enquête sur le Covid-19 composée de 36 membres.

Pour plus de détails, consulter [la page de la commission d'enquête](#)